

eSPress

Loi sur la formation continue : un pas nécessaire vers l'égalité des chances et la perméabilité de notre système de formation

Josiane Aubert, conseillère nationale (VD)

Le Conseil fédéral a transmis le 15 mai dernier son message relatif à la Loi sur la formation continue. Ce projet de loi mettra en musique l'article constitutionnel 64a. L'apprentissage tout au long de la vie est devenu un élément incontournable de la formation, mais son accessibilité n'est pas garantie, bien qu'il ait un impact direct tant sur l'intégration personnelle dans la société que sur l'intégration professionnelle durable dans le marché du travail. La balle est désormais dans le camp des Chambres fédérales !

Avec la Parti socialiste, je salue l'arrivée de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo), attendue depuis l'acceptation par le peuple, le 21 mai 2006, des articles constitutionnels sur la formation.

Cette loi fixe les principes de la formation continue et l'intègre dans l'espace suisse de la formation, afin d'améliorer la qualité des offres, notamment en optimisant les conditions-cadres et en légiférant sur l'acquisition des compétences de base des adultes. Comme toujours ou presque dans notre état fédéral, la Confédération entend jouer un rôle subsidiaire dans ce domaine, la responsabilité individuelle et l'offre privée se taillant la part du lion...

Dans ce sens, le projet que nous traiterons en commission ces prochaines semaines est minimaliste ; cette loi cadre doit coordonner les actions de formation continue présentes dans près de 80 lois spéciales (lois sur le chômage, sur l'AI, sur l'agriculture, sur le personnel, sur les étrangers, sur la formation professionnelle,...). Elle prévoit un soutien financier minimal, plafonné, et octroyé aux cantons et aux organisations faïtières actives dans le domaine de la formation continue en fonction de la demande, selon les objectifs et les critères fixés par la loi. Parmi ces objectifs, le « rattrapage » des compétences de base des adultes peu formés est reconnu par tous.

Enjeux du point de vue socialiste :

Egalité des chances et publics cibles

Actuellement, le grand « marché » de la formation continue (plus de 5,3 milliards par an) bénéficie essentiellement aux personnes les mieux formées, souvent détentrices d'un diplôme professionnel supérieur, universitaire ou d'une HES. Les statistiques montrent que le niveau de formation influe fortement sur la propension à suivre des cours de formation continue. L'origine sociale, un emploi peu qualifié, la nationalité, un parcours de vie marqué par une interruption de l'activité professionnelle, sont autant de situations qui, ajoutées à une formation de base minimale ou déficiente, deviennent des facteurs aggravants pour l'accès à la formation continue. Il est primordial de permettre à chaque adulte de se former tout au long de la vie, pour lui-même d'abord, qui gagnera en dignité et en estime de soi, pour la société ensuite, qui gagnera en personnel qualifié et en allégement des assurances sociales.

Ces publics cibles sont constitués de suisses et de migrant-e-s; du fait de leurs faibles moyens financiers, ils n'intéressent généralement pas les prestataires privés de formation continue. La loi sur la formation continue prendra en compte la lutte contre l'illettrisme et la mise à niveau des compétences de base (lecture, écriture, mathématique, TIC) pour tous les adultes qui en ont besoin. Cette catégorie représente jusqu' à 16% de la population entre 16 et 65 ans. Les socialistes se battent depuis longtemps pour avancer dans ce domaine.

Des moyens tels que coaching, bourses, formations de rattrapage, bons de formation, validation des acquis, bilan de compétences, suppression de la limite d'âge pour les bourses, congé (co-)financé de formation, informations et conseils,... sont autant d'exemples pratiqués dans l'un ou l'autre canton.

Une collaboration fructueuse entre les différents services d'un même canton, entre les autorités cantonales et fédérales, entre les organismes reconnus d'utilité publique qui œuvrent dans ces domaines et les partenaires sociaux, doit favoriser une meilleure coordination pour adapter ces actions aux publics cibles et leur permettre, à terme, de mieux s'intégrer professionnellement et socialement.

Responsabilité des employeurs ?

La LFCo prévoit que la formation continue relève de la *responsabilité individuelle* (art.5). Le projet de loi ne prévoit pas l'obligation pour les employeurs d'instaurer les conditions nécessaires (jours de formation, formation en cours d'emploi, participation financière) à la formation continue de leurs employé-e-s afin de faciliter la mobilité professionnelle ; les employeurs, tant publics que privés, « favorisent » la formation continue de leurs collaborateurs. Cette formulation est bien peu contraignante !

Il s'avère aujourd'hui que la formation continue contribue à creuser les inégalités : seuls 11% des personnes peu qualifiées suivent une formation continue, contre 63% des personnes actives diplômées ! C'est un fait : les employeurs investissent dans leur personnel le plus qualifié, alors que le personnel peu qualifié ne peut aménager du temps, des moyens financiers et organisationnels pour se former. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est déjà un casse-tête pour beaucoup, comment y ajouter une formation continue ?

Les employeurs ont un rôle primordial à jouer et doivent contribuer à influencer une offre adaptée aux besoins de leur personnel, particulièrement pour les personnes les moins qualifiées. Il s'agira de trouver une solution afin que la LFCo mette l'accent sur le devoir des employeurs concernant la formation continue de leurs employé-e-s, qualifié-e-s ou non.

LFCo, pièce indispensable du système de formation pour assurer la perméabilité.

Les individus ont de plus en plus souvent un parcours de vie particulier, non linéaire ; les entreprises s'adaptent continuellement aux nouvelles technologies, aux nouveaux marchés ; des professions disparaissent, d'autres se créent. Ces mutations sont de plus en plus rapides, les professionnels des différents secteurs doivent suivre le mouvement, et se former en continu pour pouvoir rester actif toute leur vie professionnelle. Dans un tel contexte, les changements de cap ne sont plus des exceptions. Il est primordial que notre système de formation gagne en souplesse et en perméabilité pour favoriser au mieux ces mutations individuelles.

La **reconnaissance et la validation des compétences acquises de manière informelle ou des acquis d'expérience** doivent constituer un objectif de la LFCo. Par la mise en place de procédures de qualification, de rattrapage, de reconversion, elle devrait fournir un moyen tangible pour **diminuer la pénurie de main d'œuvre qualifiée** que connaît notre pays dans les domaines de l'ingénierie, de l'informatique, de la santé et des prestations de services qualifiées. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le système doit s'adapter aux évolutions de la société et être toujours au service des personnes plutôt que les broyer dans des dédales inextricables ! D'où l'importance de la perméabilité.

**Relève des cadres dans les PME, formation professionnelle supérieure (tertiaire B):
Nous privilégierons l'aide à la personne.**

Les socialistes sont conscients du rôle primordial de la formation professionnelle supérieure pour le tissu économique du pays et soutiennent ce pan important de notre formation tertiaire. Si les diplômes fédéraux de la formation professionnelle supérieure sont des formations certifiées, les cours qui permettent de s'y préparer sont du domaine de la formation continue. Qui les organise ? Qui les paie ? Dans quelle mesure sont-ils accessibles à toute personne qui le souhaite ? A quel prix et à quelle qualité ? Toutes ces questions seront certainement aussi discutées en commission parlementaires. Ce qui nous importe, nous socialistes, c'est que l'accessibilité soit la meilleure possible afin que l'égalité des chances soit garantie dans ce secteur de la formation comme dans les autres. Nous privilégierons donc l'aide à la personne plutôt qu'aux institutions, très diverses, qui proposent les cours.

Les chambres fédérales traiteront la LFCo dans le deuxième semestre 2013. La délégation socialiste dans la commission science éducation culture se réjouit d'y travailler ; malgré un projet gouvernemental minimaliste, elle espère que la formation continue deviendra enfin dans notre pays un élément indispensable de l'égalité des chances, permettant à chacun-e de se former tout au long de la vie, ce qui favorisera l'intégration sociale et professionnelle du plus grand nombre.

Le message du Conseil fédéral et le projet de loi : <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=48859>